



REVIDOR SA
SOCIETE FIDUCIAIRE

Association romande PRO MENTE SANA

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

COMPTES 2024

Place de Pont-Rouge 5
1212 Grand Lancy
T 022 707 04 10
contact@revidor.ch
www.revidor.ch
CHE-100.763.848 TVA

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
SUR LE CONTRÔLE RESTREINT A L'

Association romande PRO MENTE SANA

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de pertes & profits, annexe et tableau de financement) de votre association pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité de l'association alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes aux lois, règlements et directives suivantes, LGAF, LSGAF, LIAF, directives étatiques, aux Swiss Gaap RPC, à la norme ZEWO ainsi qu'à la loi suisse.

Les comptes annuels présentent un bénéfice de l'exercice de CHF 40'168.

Genève, le 15 avril 2025

REVIDOR - SOCIETE FIDUCIAIRE SA



G. Anthoine
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



F. Mota
Expert Réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels (bilan, compte de pertes & profits et annexe)
Tableau de variation des fonds affectés et du capital
Tableau de financement

Bilan au 31 décembre 2024

2024

2023

ACTIF	Annexe	CHF	CHF
Actifs circulants			
Trésorerie	2.1	149 388	99 649
Actifs de régularisation	2.2	9 032	30 226
Total de l'actif circulant		158 420	129 875
Actifs immobilisés			
Immobilisations corporelles	2.3	4 876	8 958
Immobilisations financières		8 925	8 862
Trésorerie affectée	2.1	310 940	344 745
Total de l'actif immobilisé		324 741	362 565
TOTAL DE L'ACTIF		483 161	492 440
PASSIF			
Capitaux étrangers à court terme			
Autres dettes		13 347	493
Passifs de régularisation	2.4	29 326	64 966
Provisions	2.5	15 730	10 194
Total des capitaux étrangers à court terme		58 403	75 653
Capitaux étrangers à long terme			
Subventions non dépensées à restituer à l'Etat de Genève	page 3	17 845	16 237
Total des capitaux étrangers à long terme		17 845	16 237
Fonds affectés			
Fonds affectés liés aux activités et projets	2.6 /page 3	310 940	344 745
Total des fonds affectés		310 940	344 745
Capitaux propres			
Capital libre		30 976	30 976
Résultat cumulé contrat 2022-2025		24 829	3 400
Résultat de l'exercice		40 168	21 429
Total des capitaux propres	page 3	95 973	55 805
TOTAL DU PASSIF		483 161	492 440

Compte d'exploitation 2024

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2024

		Budget 2024	2024	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION	Annexe	CHF	CHF	CHF
Produits des dons et aides financières				
Subvention OFAS	2.7	251 340	238 649	251 340
Canton de Genève	2.8	197 749	197 749	197 749
Canton de Vaud	2.8	30 000	30 000	30 000
Communes	2.8	-	500	500
Dons affectés	2.9	21 000	405 000	461 000
Dons		-	1 310	1 139
		500 089	873 208	941 728
Produits des prestations et divers				
Produits liés aux projets			2 750	-
Produits liés aux prestations et divers	2.10	5 000	13 275	27 058
Cotisations et produits divers		7 000	6 728	6 610
		12 000	22 753	33 668
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		512 089	895 961	975 396
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges liées aux projets				
Frais de personnel	2.11.1		224 662	232 067
Autres charges liées aux projets	2.12		28 447	59 424
			253 109	291 491
Charges liées aux prestations				
Frais de personnel	2.11.2		209 935	264 192
Autres charges liées aux prestations	2.13	33 150	13 638	14 237
		33 150	223 573	278 429
Charges d'administration				
Frais de personnel	2.11.3	401 600	127 693	119 335
Loyers et charges locatives	2.14	42 300	41 614	41 842
Frais d'administration	2.15	24 500	32 407	28 270
Amortissements	2.4	5 500	4 082	4 527
		473 900	205 796	193 974
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	2.17	507 050	682 478	763 894
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 039	213 483	211 502
Résultat financier			(372)	(166)
Résultat exercices antérieurs et exceptionnels				
Résultat exercices antérieurs et exceptionnels	2.16		(18 358)	(8 021)
./. Restitution de fonds liés aux projets	2.6.2		(186 782)	-
			(205 140)	(8 021)
Résultat des fonds affectés	page 3			
Attribution aux fonds affectés			(407 750)	(461 000)
Utilisation des fonds affectés			441 555	293 155
			33 805	(167 845)
RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT REPARTITION		5 039	41 776	35 470
./. Part des subventions à restituer à l'Etat de Genève			(1 608)	(14 041)
RESULTAT ANNUEL APRES REPARTITION		-	40 168	21 429

Tableau de variation des fonds affectés et du capital 2024
Tableau de répartition du résultat 2024

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS AFFECTES	Existant initial	Dons et produits monétaires	Utilisation (externe)	Dissolution (restitution fonds)	Existant final
FONDS AFFECTES 2024 Annexe 2.6					
Fonds affectés projet ORCEP	252 502	130 250	(126 600)		256 152
Fonds affectés projet Collège de Rétablissement	81 486	277 500	(126 509)	(186 782)	45 695
Fonds affectés projet OFSP psychologues	9 093		-		9 093
Fonds affectés projet Covid	1 664		(1 664)		-
	344 745	407 750	(254 773)	(186 782)	310 940
FONDS AFFECTES 2023					
Fonds affectés projet ORCEP	31 837	274 000	(53 335)		252 502
Fonds affectés projet Collège de Rétablissement	118 464	187 000	(223 978)		81 486
Fonds affectés projet OFSP psychologues	20 271		(11 178)		9 093
Fonds affectés projet BD	3 000		(3 000)		-
Fonds affectés projet Covid	3 328		(1 664)		1 664
	176 900	461 000	(293 155)		344 745
TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL	Existant initial	Dotation (externe)	Transfert de fonds internes	Part des subventions à restituer	Existant final
CAPITAL DE L'ASSOCIATION 2024					
Capital libre	30 976		-		30 976
Résultat contrat 2022-2025					
Résultat cumulé 2022-2023	24 829				24 829
Résultat de l'exercice 2024		41 776		(1 608)	40 168
	24 829	41 776	-	(1 608)	64 997
	55 805	41 776	-	(1 608)	95 973
CAPITAL DE L'ASSOCIATION 2023					
Capital libre	30 976				30 976
Résultat contrat 2022-2025					
Résultat de l'exercice 2022	3 400				3 400
Résultat de l'exercice 2023		35 470		(14 041)	21 429
	3 400	35 470	-	(14 041)	24 829
	34 376	35 470	-	(14 041)	55 805
TABLEAU DE REPARTITION DU RESULTAT AIDE FINANCIERE 2022-2025	2022	2023	2024	2025	Total
Bénéfice de l'exercice avant répartition	5 596	35 470	41 776		82 842
./. Part résultat à restituer au Canton GE contrat 2022-2025	(2 196)	(14 041)	(1 608)		(17 845) 21.54%
Part du résultat à conserver	3 400	21 429	40 168	-	64 997
<u>Restitution proportionnelle au taux de subventionnement</u>					
Canton de Genève DCS - subvention 2022-2025	197 749	197 749	197 749		593 247 21.54%
Total des produits	882 701	975 396	895 961		2 754 058

Tableau de financement 2024

	2024	2023
Résultat de l'exercice	40 168	21 429
Amortissement d'immobilisations corporelles	4 082	4 527
Diminution / (augmentation) des actifs circulants hors trésorerie	21 194	(13 825)
Diminution capitaux étrangers à court terme	(17 250)	(57 105)
Augmentation part à restituer à l'Etat de Genève	1 608	14 041
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	49 802	(30 933)
Investissements en immobilisations corporelles	-	(1 620)
Investissements en immobilisations financières	(63)	(39)
(Augmentation) / diminution trésorerie affectée	33 805	167 844
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	33 742	166 185
Variation des fonds affectés	(33 805)	(167 845)
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	(33 805)	(167 845)
Total des flux de trésorerie	49 739	(32 593)
Etat des liquidités		
Existant initial des liquidités	99 649	132 242
Existant final des liquidités	149 388	99 649
Variation des liquidités	49 739	(32 593)

1 Principes comptables appliqués et informations et commentaires sur certains postes du bilan et du compte de résultat

1.1 Principes pour la comptabilisation, la présentation et l'évaluation des comptes

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux normes SWISS GAAP RPC, en particulier la RPC 21 pour l'établissement des comptes des organisations sociales d'utilité publique à but non lucratif, ainsi qu'à la loi, aux statuts et aux directives de la Fondation ZEWO. Ils sont également conformes aux Directives transversales de l'Etat de Genève "présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques" et présentent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que des résultats (principe "true and fair view").

Diverses modifications au niveau de la présentation de certaines rubriques du compte de résultat et du bilan ont été effectuées afin de répondre aux exigences de l'OFAS (ventilation analytique des produits et charges) et à l'application des principes comptables ci-dessus. Les comparatifs 2023 ont été modifiés en conséquence. A relever que ces modifications n'ont pas donné lieu à des ajustements de valeur et n'ont pas d'impact sur le résultat.

1.2 Principes d'évaluation

Trésorerie

La trésorerie comprend les avoirs en caisse et les comptes courants bancaires. Elle est évaluée à la valeur nominale.

Actifs et passifs de régularisation

Les actifs et passifs de régularisation servent à la délimitation périodique des charges et des produits du compte de résultat. Ils regroupent les charges payées d'avance et les produits à recevoir (actifs de régularisation) et les charges à payer et les produits reçus d'avance (passifs de régularisation).

Immobilisations corporelles et financières

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et présentées au bilan à leur valeur nette d'amortissements. Le seuil d'activation est de CHF 3'000. Les taux d'amortissements appliqués sont les suivants :

Installation de bureau	20%
Mobilier	20%
Informatique	33%

Un inventaire physique n'a pas été formellement établi. Les immobilisations sont cependant répertoriées par année et par catégorie dans un tableau.

Les immobilisations financières sont valorisées à leur valeur nominale.

Fonds affectés

Les dons affectés sont comptabilisés comme suit :

- les fonds affectés d'investissement sont comptabilisés selon la méthode des produits différés. Les dons affectés sont enregistrés directement au passif du bilan dans les fonds affectés. Lors de leur utilisation ultérieure, le produit constaté est présenté dans les produits d'exploitation sous la rubrique "Produits différés sur fonds affectés".
- les dons affectés liés aux projets et activités sont enregistrés à leur réception dans les produits du compte de résultat. Les mouvements (dotation/utilisation) de ces fonds sont présentés dans le résultat des fonds.

Les attributions et utilisations des fonds affectés sont présentées en annexe, ainsi que dans le tableau de variation du capital et des fonds affectés.

Produits et charges

Les produits et les charges sont comptabilisés sur la base des prestations et engagements convenus.

Annexe aux comptes annuels 2024

2 Indications, ventilation et explications pour les postes du bilan et du compte

		2024	2023
2.1 Trésorerie	Annexe		
Caisse		208	1 417
Banques		460 120	442 977
		<u>460 328</u>	<u>444 394</u>
./ Trésorerie affectée	2.6	(310 940)	(344 745)
Trésorerie disponible		<u>149 388</u>	<u>99 649</u>
2.2 Actifs de régularisation			
Produits à recevoir		8 985	7 314
Charges payées d'avance		47	22 912
		<u>9 032</u>	<u>30 226</u>

Les produits à recevoir et charges payées d'avance concernent essentiellement des primes d'assurance sociales et un solde de CHF 8'985 à encaisser de l'OFAS.

2.3 Immobilisations corporelles

Le seuil d'activation se situe à CHF 3'000.

Les immobilisations se décomposent comme suit au 31 décembre 2024 :

	Immob brutes 01.01.24	Achats 2024	Immob brutes 31.12.24	Amorti. cumulés 01.01.24	Amortiss. 2024	Amorti. cumulés 31.12.24	Immob nettes 31.12.24
Matériel informatique	62 188		62 188	(62 187)		(62 187)	1
Installation bureau	16 530		16 530	(16 529)		(16 529)	1
Mobilier et machines bureau	39 660		39 660	(32 368)	(2 418)	(34 786)	4 874
Mobilier et machines bureau	8 321		8 321	(6 657)	(1 664)	(8 321)	-
TOTAL	126 699	-	126 699	(117 741)	(4 082)	(121 823)	4 876

2.4 Passifs de régularisation et provision à court terme	2024	2023
Produits reçus d'avance	-	200
Charges à payer liées aux prestations	6 724	31 500
Autres charges à payer	22 602	33 266
	<u>29 326</u>	<u>64 966</u>

Au 31.12.2024, les autres charges à payer comprennent diverses charges de frais généraux, honoraires de mandataires, fiduciaires et de révision.

2.5 Provisions

Provision vacances et heures supplémentaires

Valeur comptable au 01.01	10 194	17 474
+Constitution / (dissolution)	5 536	(7 280)
Valeur comptable au 31.12	<u>15 730</u>	<u>10 194</u>

Annexe aux comptes annuels 2024

2.6	Fonds affectés	2024	2023
2.6.1	Fonds affectés projet ORCEP	256 152	252 502
2.6.2	Fonds affectés projet Collège de Rétablissement	45 695	81 486
2.6.3	Fonds affectés projet OFSP psychologues	9 093	9 093
2.6.4	Fonds affectés projet Covid	-	1 664
		310 940	344 745

2.6.1 Fonds affectés projet ORCEP

Le projet ORCEP (Observatoire Romand de la Contrainte en Psychiatrie) a débuté en 2022 par une phase préliminaire, financée par la Fondation Harlet Snug, qui a pris fin le 31.3.2023

Le projet pilote lui a ensuite succédé pour une durée de 3 ans, portant sur la période allant du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2026. Le budget pour les 3 ans se monte à CHF 434'000.

	2024	2023
ORCEP - phase priliminnaire		
Etat du fonds au 1er janvier	-	31 837
./. Utilisation des fonds	-	(31 837)
Etat du fonds au 31 décembre	-	-

ORCEP - projet pilote

Etat du fonds au 1er janvier	252 502	-
+ Don Canton de Genève (DCS)	80 000	-
+ Don Canton de Vaud	50 000	-
+ Don Fondation Harlet Snug	-	80 000
+ Don Loterie Romande Genève	-	97 000
+ Don Loterie Romande Vaud	-	97 000
Total des dons affectés	130 000	274 000
+ Produits de facturation de cours	250	-
./. Utilisation des fonds	(126 600)	(21 498)
Etat du fonds au 31 décembre	256 152	252 502

2.6.2 Fonds affectés projet Collège de Rétablissement

Ces fonds affectés sont attribués au financement d'une expérience pilote pour des dispositifs d'empowerment communautaires. Au 2ème semestre 2024, le Collège de Rétablissement s'est constitué en Association. Le personnel ainsi que les activités ont été transférés à cette nouvelle entité autonome, de même que la subvention versée par le Canton de Genève (DCS).

Etat du fonds au 1er janvier	81 486	118 464
+ Don Canton de Genève	150 000	-
+ Don Fondation privée genevoise	125 000	187 000
Total des dons affectés	275 000	187 000
+ Produits de facturation	2 500	-
./. Utilisation des fonds pour couverture de dépenses	(126 509)	(223 978)
./. Restitution de fonds	(186 782)	-
Etat du fonds au 31 décembre	45 695	81 486

2.6.3 Fonds affectés projet OFSP psychologues

Il s'agit d'un fonds pour engager une psychologue et des paires afin d'augmenter les permanences, travailler sur une nouvelle brochure et la création d'un jeu de cartes.

Etat du fonds au 1er janvier	9 093	20 271
./. Utilisation du fonds	-	(11 178)
Etat du fonds au 31 décembre	9 093	9 093

Annexe aux comptes annuels 2024

	2024	2023
2.6.4 Fonds affectés projet Covid		
Il s'agit d'un fonds pour la création d'une brochure angoisse et capsules audio-vidéo.		
Etat du fonds au 1er janvier	1 664	3 328
./. Dissolution des fonds affectés d'investissement	(1 664)	(1 664)
Etat du fonds au 31 décembre	-	1 664
2.7 Subvention OFAS		
Subvention OFAS	238 649	251 340
L'association romande Pro Mente Sana est subventionnée par l'OFAS par l'intermédiaire de la Fondation Pro Mente Sana à Zurich. Un sous-contrat de prestations est signé entre l'association et la fondation périodiquement depuis 2001, pour 4 ans. Le contrat en vigueur pour 2024 porte exceptionnellement sur une période d'une année afin de réévaluer les termes de sa reconduction pour la suite de la période quadriennale 2025-2027.		
2.8 Aides financières cantonales et communales		
Canton de Genève - DCS	197 749	197 749
Canton de Vaud	30 000	30 000
Communes	500	500
	228 249	228 249
L'association romande Pro Mente Sana bénéficie d'une aide financière du Canton de Genève accordée par arrêté du Conseil d'Etat pour le département de la Cohésion Sociale (DCS) pour la période 2022 à 2025.		
La subvention du Canton de Vaud a été accordée par le département de la santé et de l'action sociale (DGS) pour la période 2022 à 2024.		
2.9 Dons affectés		
Dons affectés publics		
Canton de Genève - Collège de Rétablissement	150 000	-
Canton de Genève - ORCEP	80 000	-
Canton de Vaud - ORCEP	50 000	-
	280 000	-
Dons affectés privés		
Fondation privée genevoise - Collège de Rétablissement	125 000	187 000
Loterie Romande Genève - ORCEP	-	97 000
Loterie Romande Vaud - ORCEP	-	97 000
Fondation Hartlet Snug - ORCEP	-	80 000
	125 000	461 000
Total dons affectés	405 000	461 000
2.10 Produits liés aux prestations et divers		
Honoraires formation	2 862	4 308
Produits de gestion de projets	10 072	14 851
Remboursement frais envoi brochures thématiques	341	1 877
Produit net sur projet ENSA	-	6 022
	13 275	27 058

Annexe aux comptes annuels 2024

2.11 Frais de personnel	2024	2023
2.11.1 Personnel lié aux projets		
Salaires bruts	189 824	190 746
Charges sociales	41 134	41 321
./. Variation provision vacances et heures suppl.	(6 296)	-
	224 662	232 067
2.11.2 Personnel lié aux prestations		
Salaires bruts	167 486	206 169
Charges sociales	39 124	43 816
./. Indemnités perte de gain	(4 042)	-
./. Variation provision vacances et heures suppl.	6 578	-
Sous-traitance et remplaçants	-	7 699
Frais de formation	-	1 770
Frais de déplacement et repas à l'extérieur	789	1 999
Frais de congrès et représentation	-	331
Frais divers du personnel	-	2 408
	209 935	264 192
2.11.3 Personnel administration		
Salaires bruts	115 499	99 240
Charges sociales	21 196	21 295
./. Indemnités perte de gain	(15 390)	-
./. Variation provision vacances et heures suppl.	5 254	(7 280)
Frais de déplacement et repas à l'extérieur	-	1 999
Frais de congrès et représentation	-	1 674
Frais divers du personnel	1 134	2 408
	127 693	119 335
2.11.4 Récapitulatif des frais de personnel		
Salaires bruts	472 809	490 518
Charges sociales	101 454	112 069
./. Indemnités perte de gain	(19 432)	-
./. Variation provision vacances et heures suppl.	5 536	(7 280)
	560 367	595 307
Sous-traitance et remplaçants	-	7 699
Frais de formation	-	1 770
Frais de déplacement et repas à l'extérieur	789	3 998
Frais de congrès et représentation	-	2 005
Frais divers du personnel	1 134	4 815
Total frais de personnel	562 290	615 594
Refacturation des frais personnel sur les projets		
./. Refact. projet "Collège de rétablissement"	(100 719)	(178 112)
./. Refact. projet "ORCEP"	(123 943)	(42 777)
./. Refact. projet "OFSP Covid"	-	(11 178)
	(224 662)	(232 067)
Total frais de personnel net après refacturation	337 628	383 527

Les postes de travail de PMS correspondent à 2.18 EPT au 31.12.24 (2.6 au 31.12.2023).
Les postes de travail des projets correspondent à 1.8 EPT au 31.12.24.

Annexe aux comptes annuels 2024

2.12 Charges liées aux projets	2024	2023
Autres défraiements et indemnités	26 395	45 296
Frais d'édition, publication, brochures	1 502	3 549
Site internet	550	15 529
Produits des cours	-	(4 950)
	<u>28 447</u>	<u>59 424</u>
2.13 Autres charges liées aux prestations	2024	2023
Publicité et annonce	35	291
Site internet	5 368	4 500
Media et publication	6 724	8 746
Frais de Prospreh	1 511	700
	<u>13 638</u>	<u>14 237</u>
Les charges relatives aux prestations, regroupées sous l'abréviation "PROSPREH" (prestations pour soutenir et promouvoir l'intégration des personnes handicapées).		
2.14 Loyers et charges locatives	2024	2023
Loyer et chauffage	35 328	35 574
Entretien, réparation et nettoyage	5 120	4 933
Assurance chose et RC	421	729
Charges électricité et eau	745	606
	<u>41 614</u>	<u>41 842</u>
2.15 Frais d'administration	2024	2023
Fourniture bureau	673	334
Téléphone et internet	4 580	7 904
Affranchissement	1 241	1 995
Photocopies	1 023	905
Journaux et documentation	2 147	3 635
Frais informatique	8 838	2 539
Frais administratifs divers	1 121	1 124
Honoraires révision	3 837	4 000
Honoraires mandataires externes	5 500	3 820
Frais événements PMS	-	794
AG, séances comités et séances bureau	3 447	1 220
	<u>32 407</u>	<u>28 270</u>
2.16 Résultat exercices antérieurs et exceptionnels	2024	2023
Produits exercices antérieurs et exceptionnels		
Produits exercices antérieurs	16 493	150
Charges exercices antérieurs et exceptionnels		
Honoraires stabilisation et restructuration	(28 100)	-
Honoraires mandataires externes exercice précédent	(6 751)	(8 171)
	<u>(34 851)</u>	<u>(8 171)</u>
	<u>(18 358)</u>	<u>(8 021)</u>

Annexe aux comptes annuels 2024

2.17 Répartition des charges d'exploitation selon la méthode ZEWO		2024	2023
Charges de projets et prestations			
Charges de personnel		434 597	496 259
Autres charges d'exploitation		42 085	73 661
		<u>476 682</u> 70%	<u>569 920</u> 75%
Charges de collecte de fonds*			
Charges de personnel		9 388	10 805
Autres charges d'exploitation		-	-
		<u>9 388</u> 1%	<u>10 805</u> 1%
Charges administratives			
Charges de personnel		118 305	108 530
Autres charges d'exploitation		78 103	74 639
		<u>196 408</u> 29%	<u>183 169</u> 24%
Total des charges d'exploitation		<u>682 478</u> 100%	<u>763 894</u> 100%
		2024	2023
3	Explications relatives aux postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat	2.16	2.16
	Divers mandats externes ont été confiés à des tiers en vue de la restabilisation et la restructuration de l'association.		
4	Engagements, cautions, dettes, actifs mis en gage, etc..		
	• Montant des cautionnements, obligations de garanties et constitution de gages en faveur de tiers	Néant	Néant
	• Dettes sur crédit-bail d'une durée résiduelle > 1 an	Néant	Néant
	• Dettes envers les institutions de prévoyance	3 654	8 292
	• Actifs mis en gage	8 925	8 862
5	Evénements importants survenus après la date du bilan		
	Il n'y a pas d'événement subséquent.		
8	Indemnités versées aux membres du comité		
	Les membres du comité ne sont pas rémunérés pour leur participation aux groupes de travail.		
10	Transaction avec des parties liées		
	• <u>Relations avec la fondation suisse Pro Mente Sana</u> Les relations entre l'association et la Fondation suisse Pro Mente Sana font l'objet d'une Convention signée entre les deux parties. L'utilisation par l'association du nom "Pro Mente Sana" nécessite le consentement de la Fondation suisse Pro Mente Sana.		
	• <u>Collège de Rétablissement</u> En 2024, l'association a reçu du Canton de Genève - département de la cohésion sociale, un complément de subvention de CHF 150'000 dédié au déploiement des prestations du Collège de Rétablissement. Suite à la création d'une nouvelle entité sous la raison sociale "association du Collège de Rétablissement ", le Canton de Genève a confirmé que la subvention reçue pour 2024 pouvait être transférée à cette nouvelle entité.		
	• Il n'y a pas d'autres transactions avec des parties liées		
11	Département de la Cohésion sociale (DCS)		
	Aucune remarque n'a été formulée par le département de la Cohésion sociale sur les comptes de l'exercice 2023.		

Rapport de performance 2024

1 Forme juridique, mission et prestations

L'association romande Pro Mente Sana à est une association à but non lucratif constituée au sens des articles 60 et suivants du Code Civil, dont le siège est à Genève.

L'Association a pour but la promotion et la défense des intérêts et des droits généraux des personnes atteintes ou souffrant de troubles psychiques.

Elle se préoccupe entre autre des tâches suivantes :

- Travail d'information, particulièrement auprès des collectivités publiques.
- Défense des intérêts sociaux et de politique sanitaire des personnes atteintes de maladie psychique.
- Promotion et soutien de projet ou d'institutions pour les maladies psychiques.
- Conseils et informations pour des cas particuliers.
- Relations suivies avec d'autres institutions et organisations actives dans des domaines similaires.

L'Association bénéficie, en raison de son statut d'utilité publique, d'une exonération fiscale des impôts cantonaux et communaux genevois sur le bénéfice et le capital, ainsi que de l'impôt fédéral direct pour une période indéterminée.

2 Organisation de l'association

L'association se compose des organes suivants :

- l'assemblée générale
- le comité
- le bureau
- les commissions ad hoc
- l'organe de révision

Le comité et le bureau

Le comité élit les membres du bureau chargés de la direction de l'association. Au 31.12.2024, le comité et le bureau se composaient des personnes suivantes :

Prénom et Nom	Fonction	Signature
Nathalie Bornoz	* Présidente	Collective à deux
Bertrand Fulpius	* Vice-président	Collective à deux
Yahann Jaggi	* Trésorière	Collective à deux
Fabien Coronado	* Membre	Collective à deux
Béatrice Beauverd	* Membre	Collective à deux
Carmen Benitez	Membre	Sans signature
Yasser Khazaal	Membre	Sans signature
Georges Klein	Membre	Sans signature
Laurent Moutinot	Membre	Sans signature
Olivier Spinnler	Membre	Sans signature
Olivier Zimmermann	Membre	Sans signature

* membre du bureau

Chargées de prestations et projets

Shirin Hatam	responsable du pôle juridique
Maïte Laurencon	responsable psychosociale
Christel Gumy	responsable du projet l'Observatoire romande de la contrainte en psychiatrie
Olivia Vernay	collaboratrice dans le projet l'Observatoire romande de la contrainte en psychiatrie

L'organe de révision

La fiduciaire Revidor SA a été nommée en qualité d'organe de révision de l'association à partir du boucllement des comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2024, en remplacement de la Fiduciaire Tannhauser SA après 5 ans de mandat.